

TWIN ATIC® AQUA + Spectrum®



BASF
The Chemical Company



Spectrum® est à nouveau utilisable en monoculture de maïs

La restriction d'application 1 an sur 2 sur la même parcelle est levée

Le TWIN ATIC® AQUA + Spectrum®

ATIC® AQUA

Composition :

455 g/l de pendiméthaline (SC)

Autorisation de vente :

N° 2090011



Spectrum®

Composition :

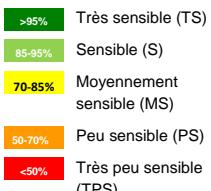
720 g/l de dmtpa-p (EC)

Autorisation de vente :

N° 9900251

1 TWIN 1 carton = 2 TWINS	ATIC® AQUA 5 litres	Spectrum® 3 litres
En pré-levée - selon le type de sol		
1 carton / 5 ha	2 L/ha	1.2 l/ha
1 carton / 6 ha	1.66 L/ha	1 L/ha
Possible en post-levée précoce		
1 carton / 6 ha	1.66 L/ha	1 L/ha

SPECTRE D'EFFICACITE	STRATEGIE 1 PASSAGE PRE-LEVEE				STRATEGIE 2 PASSAGES : PRE puis POST-LEVEE			
	ATIC AQUA (2,4 L/ha)	ATIC AQUA (2,2 l/ha) +Spectrum (1,2 l/ha)	ATIC AQUA (2,2 l/ha) + REF. T (4 L/ha)	ATIC AQUA (2,2 l/ha) +Spectrum (1,2 l/ha) + IFT	ATIC AQUA (2,2 l/ha) +Spectrum (1,2 L/ha)			
Application en pré-levée								
GRAMINEES ESTIVALE								
Digitaria sp.	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■
Panic pied-de-coq	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■
Sétaires sp.	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■
AUTRES GRAMINEES ANNUELLES								
Patrin annuel	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■
Ray-grass d'Italie	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■
Vulpin	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■
DICOTS CLASSIQUES								
Amarantes sp.	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■
Chénopodes sp.	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■
Morelle noire	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■
Renouée persique (et à f. de patience)	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■
DICOTS DIFFICILES								
Ambroisie à f. d'Armoise	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■
Arroches sp.	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■
Datura stramoine	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■
Fumeterre officinal	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■
Gaillet laïeron	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■
Laïterons sp. (issus de graines)	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■
Linaires sp.	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■
Mercuriale annuelle	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■
Pensée des champs	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■
Renouée des oiseaux	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■
Renouée liseron	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■
Véroniques sp.	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■
DICOTS DIVERSES								
Capselle bourse à paster	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■
Cézale (repousses)	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■
Lamiers sp.	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■
Matricaire camomille	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■
Mouron des champs	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■
Pourpier potager	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■
Raveneille	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■
Rumex sp. (issus de graine)	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■
Sanve	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■
Sénéçon commun	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■
Stellaire	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■



Remarque :

efficacité attendue dans la mesure où les conditions de mise en œuvre sont respectées (application sur sol frais pour la pré-levée, application dans de bonnes conditions sur des adventices jeunes pour la post-levée).

TWIN ATIC® AQUA + Spectrum®



BASF
The Chemical Company

FICHE D'IDENTITE

ATIC® AQUA

ATIC® AQUA :
marque déposée BASF.

Autorisation de vente :
n° 2090011.

Formulation :
CS (encapsulée).

Composition :
455 g/L de pendiméthaline.

Usages autorisés et doses :

maïs : pré-levée ou post-levée (jusqu'à 6 feuilles), tournesol : pré-semis ou post-semis/prélevée, sorgho : post-levée (jusqu'à 6 feuilles), millet, moha : post-levée (jusqu'à 6 feuilles), miscanthus : post-levée (dès le stade 3 feuilles)

Doses autorisées : 2,6 L/ha.

Classement toxicologique :

N (Dangereux pour l'environnement), R50/53 (Très toxique pour les organismes aquatiques ; peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique).

Nombre maximum d'applications par an : 1

Délai avant récolte (DAR) :
120 jours grain / 90 jours ensilage et fourrage vert.

Distance aux points d'eau :
respecter une zone non traitée (ZNT) de 20 m.

Délai de rentrée dans la culture :
6 heures après le traitement (cf. arrêté du 12/09/2006).

Conditions d'emploi :
délais entre l'application d'un produit contenant de la pendiméthaline et le semis ou la plantation de cultures suivantes sur lesquelles la pendiméthaline n'est

Édition de décembre 2011 - Annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du N° Azur BASF Agro 0810 023 033, qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Dangereux - Avant toute utilisation, lire attentivement l'étiquette et respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi. 580MAIHBE1211SUD

Contacts utiles

Informations techniques Etiquettes et FDS	BASF Agro	 N°Azur 0 810 02 30 33 ou www.bASF-agro.fr
Une question de santé	MSA	 N° Vert 0 800 887 887 APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE
En cas d'urgence (incident ou accident)	BASF Agro	Service Sécurité 24h/24 01 49 64 57 33
Collecte des emballages vides	ADIVALOR	 ou www.adivalor.fr

Spectrum®

Spectrum® :
marque déposée BASF.

Autorisation de vente :
n° 2010617.

Formulation :

concentré émulsionnable (EC).

Composition : 720 g/L dmpta-p.

Usages autorisés et doses :

maïs : 1,4 L/ha en pré-levée et post-levée précoce (à partir de 1 feuille - Stade BBCH 11), Millet et Moha : 1,2 L/ha en post-levée : 2-

3 feuilles, maïs doux : 1,4 L/ha et Sorgho : 1,2 L/ha à partir de 3 feuilles des sorghos.

Spectrum® est autorisé sur d'autres cultures, pour plus de précisions veuillez vous adresser à votre interlocuteur BASF

Classement toxicologique :

N (dangereux pour l'environnement), Xn (Nocif), R22 (Nocif en cas d'ingestion), R36/38 (Irritant pour les yeux et la peau), R43 (Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau), R50/53 (Très toxique pour les organismes aquatiques ; peut entraîner des effets néfastes à long terme pour

l'environnement aquatique).

Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer

Délai avant récolte (DAR) :
maïs, millet, moha : 100 jours grain et 90 jours fourrage, maïs doux : 60 jours, sorgho : 90 jours.

Distance aux points d'eau :
respecter une zone non traitée (ZNT) de 5 m.

Délai de rentrée dans la culture :
48 heures après le traitement.

Conditions d'emploi :
respecter un délai de 140 jours entre l'application de la préparation et le semis de la céréale à paille suivante.

Protection de l'utilisateur lors de la manipulation des produits :

gants en nitrile ou néoprène EN374, lunettes de sécurité, masque jetable de type P3, bottes de protection marquage S5 ou P5, vêtement de travail de niveau de protection 4.



10 gestes responsables et professionnels de la pulvérisation

AVANT L'APPLICATION

- | | | |
|--|--|-------------------------------------|
| | 1 Stocker les produits dans un local phytosanitaire conforme et fermé à clé. | <input checked="" type="checkbox"/> |
| | 2 Bien lire l'étiquette et les précautions d'emploi. | <input checked="" type="checkbox"/> |
| | 3 Se protéger efficacement (gants, lunettes, masque, combinaison, bottes). | <input checked="" type="checkbox"/> |
| | 4 Vérifier régulièrement et maintenir le bon état et le réglage du matériel d'application. | <input checked="" type="checkbox"/> |
| | 5 Surveiller le remplissage et ajuster le volume de bouillie (clapet anti-retour, dispositif de surverse). | <input checked="" type="checkbox"/> |
| | 6 Rincer les emballages trois fois, vider l'eau de rinçage dans la cuve et recycler dans le cadre des collectes Adivalor. | <input checked="" type="checkbox"/> |

PENDANT L'APPLICATION

- | | | |
|--|--|-------------------------------------|
| | 7 Appliquer la bouillie dans les cultures par temps calme, sans vent et éviter toute dérive de pulvérisation vers les fossés, cours d'eau, chemins, abords de ferme ou bâtiments. | <input checked="" type="checkbox"/> |
|--|--|-------------------------------------|

APRÈS L'APPLICATION

- | | | |
|--|---|-------------------------------------|
| | 8 Appliquer après dilution les fonds de cuve et les eaux de rinçage sur la parcelle. | <input checked="" type="checkbox"/> |
| | 9 Nettoyer les équipements de protection. Se laver les mains. Prendre une douche. | <input checked="" type="checkbox"/> |
| | 10 Prévenir les pollutions ponctuelles : traitement des effluents phytosanitaires. BASF Agro recommande le procédé Osmofilm® | <input checked="" type="checkbox"/> |